



SCIENCES PO

Direction de la Communication
27 rue Saint-Guillaume
75337 Paris cedex 07

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 19 mai 2003

Richard Descoings fait des propositions concrètes à la commission chargée de la réflexion sur le financement de Sciences Po et l'évolution de son système d'aide sociale

La 3^{ème} réunion de la commission présidée par Jean-Paul Fitoussi s'est déroulée ce matin. Un bilan du système d'aide sociale propre à Sciences Po y a été présenté.

Richard Descoings avait il y a 3 semaines lancé le débat sur un projet d'augmentation modulée des droits de scolarité payés par les étudiants en fonction du revenu des ménages auxquels ils sont rattachés, pour permettre à Sciences Po de financer des projets nouveaux.

Ce matin, il a présenté 2 suggestions : concernant l'aide financière directe aux élèves, l'augmentation de 50% de toutes les bourses et la création d'un 6^{ème} échelon ; concernant le logement étudiant, la création d'une Maison des élèves de Sciences Po à la Cité universitaire qui pourrait comporter plusieurs centaines de logements.

La commission, présidée par l'économiste Jean-Paul Fitoussi, qui examine le financement de Sciences Po, a tenu lundi 19 mai sa troisième réunion de travail.

On rappellera que **cette commission est composée des 16 élu(e)s étudiant(e)s** aux conseils de Sciences Po (élu(e)s sur les listes UNEF, Interzaide et UNI), de 5 universitaires (outre Jean-Paul Fitoussi, Pascal Perrineau, directeur du CEVIPOF, Erhard Friedberg, directeur du Centre de sociologie des organisations, du sociologue Louis Chauvel, et de François Rachline, économiste à Nanterre-Paris X, vice-président enseignant du conseil de direction de l'IEP de Paris) et de 3 hauts-fonctionnaires (Bernard Cieutat, président de chambre à la Cour des comptes, Thierry Bert, chef de l'Inspection générale des finances et Bernard Stirn, président-adjoint de la section du Conseil d'Etat).

La commission a écouté et analysé un bilan de l'aide sociale à Sciences Po. Outre une **augmentation du montant des exonérations** de droits de scolarité accordées sur critères sociaux à près de 20 % des élèves qui sont soumis aux droits de scolarité propres à Sciences Po (1 050 euros par an), la commission a relevé que **le montant des bourses effectivement versées aux élèves de Sciences Po et financées sur les ressources propres de l'établissement avait plus que triplé entre 1997 et 2002**, passant de 238 000 à 782 000 euros, alors que dans le même temps le montant unitaire des droits de scolarité n'avait été augmenté que de 20 % (sources : comptes officiels de la FNSP, certifiés par le commissaire aux comptes et approuvés par le conseil d'administration de la FNSP).

Contact presse

Xavier Brunschvicg – Directeur de la Communication
27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 51 30- Fax : 01 49 53 31 - Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr

S'exprimant sur le sujet, Richard Descoings, directeur de Sciences Po, a souhaité souligner **l'effort important qui a ainsi été réalisé. Mais il a affirmé que cet effort devait être encore accentué** de deux façons.

1. Une augmentation très forte des aides financières à destination des étudiants

- D'une part, il suggère **d'augmenter de 50 % le montant de toutes les bourses** attribuées sur critères sociaux aux élèves de Sciences Po, que celles-ci soient versées par l'Etat (Sciences Po assurant le financement complémentaire) ou versées par Sciences Po ;
- de **créer un 6^{ème} échelon de montant de bourse** (les CROUS ne vont que jusqu'au 5^{ème} échelon ; le montant maximal d'une bourse est aujourd'hui de 3 654 euros par an) ;
- et **d'aligner le montant des bourses versées aux élèves étrangers sur celui des bourses versées aux élèves français** (le ministère de l'éducation nationale ne verse de bourses qu'aux seuls étudiants français ; Sciences Po verse déjà des bourses aux élèves étrangers mais n'a pour le moment pas les moyens de financer les mêmes montants que ceux fixés par les CROUS).

2. La création d'une Maison des élèves de Sciences Po à la Cité universitaire

D'autre part, il propose que Sciences Po entame des négociations avec la Cité universitaire de Paris pour réfléchir à **la construction d'une Maison des élèves de Sciences Po sur le campus de la Cité U** de manière à proposer à coût réduit quelques **centaines de logements** aux étudiants, notamment à ceux qui viennent de province ou de l'étranger.

Richard Descoings considère que **le problème du logement des étudiants à Paris est crucial** et qu'il vaut mieux mutualiser les ressources en logement offertes par l'institution que de laisser chaque élève se débrouiller seul. L'augmentation du produit des droits de scolarité serait notamment utilisée pour financer les charges annuelles d'amortissement de cette construction. Il ajoute son souhait de pouvoir créer un service du logement à Sciences Po.

L'annonce à tous les bacheliers de France que, s'ils réussissent les procédures de sélection pour entrer à Sciences Po, ils pourront bénéficier, sur critères sociaux, d'une exonération complète de droits d'inscription, d'une bourse supérieure de 50% à celle qu'ils obtiendraient à l'université, de bourses spécifiques de 6^{ème} échelon et de logements au sein de la Cité universitaire, sera un signal très fort.

Ils comprendront immédiatement que Sciences Po souhaite recruter ses étudiants exclusivement sur le mérite et donner à ceux-ci les possibilités concrètes de s'investir pleinement dans leurs études compte tenu du soutien financier et en logement qu'ils trouveront à Sciences Po.

Contact presse

Xavier Brunschvicg – Directeur de la Communication
27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris cedex 07